



ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MONGE (2023/2024)

ACTIVITES	PROFESSEURS	HORAIRES	
ESCALADE	L.LAILLY G.JOSSERON	MARDI 12H30/ 13H30 MERCREDI 13h00/16h00 JEUDI 18H/19H30	Voie / Bloc / Falaise
BASKET-BALL	S. FAURE-BRAC	MERCREDI 12h30/14h30	Loisir / Championnat
FUTSAL + foot a 7 G FUTSAL FEMININ	S.AVOGADRO J.MONTCHAMP	MERCREDI 12H30/13H30 (Filles) MERCREDI 13H30/ 15H30 (Garçons)	Championnat
RUGBY	G.JOSSERON	MERCREDI 14h00/16h00	Découverte ouvert aux autres lycées
RUGBY Excellence F/G	O.HERNANDEZ	MERCREDI 13H30/15h30	Championnat
CHALLENGE PLEINE NATURE	X.ANDRIEUX	MERCREDI 13H30/15H30	VTT. SKI DE FOND. TRAIL.COURSE ORIENTATION.
MUSCULATION	S.AVOGADRO X.ANDRIEUX	MARDI/VENDREDI 12H30/13h30	
BADMINTON	V.JOURDAN	MERCREDI 13h30-15h30	
VOLLEY BALL BEACH VOLLEY	P.MICHEL	MARDI 18H/19H30 MERCREDI 13H30/15H30	Loisir/Championnat
COMBAT	S.FAURE-BRAC	MERCREDI 14H30/15H30	Loisir
RELAXATION	V.JOURDAN	MARDI 12h30/13h30	Loisir

Pour s'inscrire à l'Association sportive :

- 30 € par chèque à l'ordre de « AS du Lycée Monge »
- Ou 22 € sans le tee-shirt de l'A.S
- Règlement en ligne sur <https://www.payasso.fr/as-monge/cotisation>
- Autorisation parentale au dos



ASSOCIATION SPORTIVE

Je soussigné(e).....père, mère ou représentant légal (1)

Adresse :.....

N° de téléphone :.....

- autorise :

NOM : Prénom :Classe :

Né(e) le :Sexe : F / G (1) N° de téléphone portable :

à participer aux activités de l'association sportive des lycées Monge de Chambéry Savoie

- J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (2)
- J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (consultable sur le lien :<https://www.unss73.org/documents-utiles/maif-assurances/>)
- **Aucun remboursement de cotisation ne sera réalisé en cours d'année scolaire**

(1) rayer la mention inutile - (2) rayer en cas de refus d'autorisation

- Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

Fait à :, le

Signature :

Signature de l'élève :

- Pour certaines activités, il pourra être demandé une participation supplémentaire.

ACTIVITES PHYSIQUES PRATIQUEES A L'A.S

...par ordre de préférence

1-	2-	3-	4-
----	----	----	----